



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree, tenue le 14 janvier 2020 au 111, 4^e Avenue à 19 h, dont avis de convocation a dûment été transmis à chacun des membres du conseil en date du 10 janvier 2020, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon

Sont absents :

Audrey Desrochers
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2020-1401-025

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2020-1401-026

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 14 janvier 2020.

ADOPTÉ

2020-1401-027

EMBAUCHE DE SALARIÉS TEMPS PARTIEL

ATTENDU l'absence prolongée d'un salarié journalier régulier;

ATTENDU le départ à la retraite d'un salarié temps partiel ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher au moins un nouveau salarié temps partiel ;

ATTENDU QUE le 27 décembre 2019, la Municipalité a lancé un concours pour combler le poste de salarié temps partiel;

ATTENDU QU'un avis à cet effet a été publié dans les journaux locaux dans une infolettre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'embaucher les personnes suivantes, à titre de salariés temps partiel :

- Michaël Grenier Parent
- Éric Laviolette

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues à la convention collective.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2020-1401-029

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LE PASSAGE
DE LA PISTE DE SKI DE FOND SUR LE LOT 4 736 876**

ATTENDU QUE les sentiers et la piste de ski de fond passent déjà par le lot 4 736 876 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot désire signer une entente le détachant de l'entretien des pistes et des possibles accidents pour une question d'assurances ;

ATTENDU QU'un projet de lettre d'entente a été présenté au conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général Pierre Rondeau à signer l'entente relative au passage des sentiers et de la piste de ski de fond sur le lot 4 736 876.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Personne n'étant présent dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de demandes verbales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 h 43.



Mario Lasalle, Maire



Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.